

Cours à la carte

Bulletin d'inscription

& conditions générales

Bulletin d'inscription

Cours à la carte

Nom Prénom

Adresse / No Code postal / Lieu

Téléphone E-mail

Date de naissance Pays, origine

Désignation du service et du mode de paiement souhaité

Type de Service

Cours à la carte - Prestation à 12 mois CHF 2'000.-/branche
Matières choisies :

Moyens et fréquences de paiements souhaités

Paiement net Semestriellement
 BVR (bulletins de versements) E-banking (Internet)

Début de la formation souhaité :

L'apprenant(e)

En plein accord avec vos remarques, je soussigné(e) m'inscris à la prestation mentionnée.

Lieu : Date : Signature :

La personne responsable du financement si différente

Nom, prénom et adresse complète :

.....

tél, mail.....

Lieu : Date : Signature.....

Conditions générales

L'inscription auprès de l'Institut-Domi prend effet lorsque :

La direction vous fait parvenir la facture correspondante qui prend fin automatiquement au terme indiqué.

L'institut-Domi s'engage envers l'apprenant :

1. A proposer l'établissement d'un planning d'étude avec le responsable pédagogique.
2. A corriger tous les devoirs indiqués par l'Institut-Domi.
3. A permettre l'utilisation de la plateforme pédagogique, sans discontinuité.
4. Au tutorat par visioconférence et par e-mail avec les formateurs.
5. A suivre la progression de l'élève
6. A offrir une plateforme reportant les notes des exercices.

L'apprenant s'engage envers l'institut Domi :

7. A indiquer par écrit son nom et prénom, module et exercice sur chaque feuille des devoirs.
8. A défaut il recevra son devoir non corrigé pour qu'il complète ces informations.
9. A faire une copie de ses devoirs avant l'envoi afin de palier à toute perte.
10. A envoyer ses travaux en correction selon son planning. Toutefois, il peut gérer son avancement, mais doit rendre au minimum quatre travaux par mois.
11. A déposer ses devoirs sur la plateforme de l'Institut-Domi pour correction, aux endroits prévus.
12. En cas de difficultés il peut contacter le responsable pédagogique.
13. A faire preuve de discipline et à apporter à sa formation toute l'attention et le travail nécessaire.
14. A respecter les délais de paiement afin de pouvoir profiter pleinement de la plateforme.
15. Ne pas partager ou publier les cours et exercices de l'Institut-Domi sur internet (hors de la plateforme officielle) car cela entraînera un avertissement puis la rupture immédiate du contrat.

Fourniture et manuels d'études :

16. Tous les documents dont l'apprenant a besoin dans le cadre de sa formation se trouvent sur la plateforme Opigno sous format PDF. Une partie de cette documentation est offerte, l'autre devant être achetée par l'apprenant.

Attestations et diplômes de L'Institut-Domi :

17. L'Institut-Domi ne se substitue pas à l'apprenant lors des inscriptions aux examens officiels mais le soutient dans ses études. Les attestations sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'élève suive une formation régulière selon le programme d'études. L'Institut se permet de ne pas renouveler une attestation.
18. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou la non-utilisation de nos services ne donne droit à aucune déduction des tarifs

Violation des obligations contractuelles :

19. Sans préjudice de ses autres droits, l'Institut-Domi se réserve le droit de renvoyer l'apprenant si ce dernier viole gravement et/ou de manière répétée ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.
20. En cas de renvoi, l'apprenant reste tenu de payer à l'Institut-Domi l'intégralité des versements correspondant à la durée pour laquelle il a été inscrit, sans préjudice du droit de l'Institut Domi à l'indemnisation d'un dommage.

Retrait d'inscription, Clause pénale, Force majeure :

21. Dès la date d'envoi de la facture par l'Institut-Domi (cachet postal faisant foi), l'apprenant a 7 jours pour retirer son inscription par lettre recommandée. Passé ce délai, l'apprenant ne peut plus retirer son inscription.
22. En cas de force majeure, l'apprenant peut cependant retirer son inscription au-delà du délai de 7 jours, sur présentation de justificatifs, sans devoir s'acquitter du montant de la clause pénale.
23. Sont notamment réputés force majeure, les événements suivants : accident grave, hospitalisation prolongée, refus de permis de séjour sans faute de l'élève et refus d'inscription aux examens sans faute de l'élève.

Prolongation d'inscription :

24. En cas de maladie de longue durée et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription de l'apprenant auprès de l'Institut-Domi est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, les versements ne sont pas suspendus, l'apprenant devant s'en acquitter conformément au bulletin d'inscription et aux présentes conditions générales.
25. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à la discrétion de la Direction de l'Institut Domi SA. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.

Droit applicable et for :

26. Les présentes conditions générales ainsi que le bulletin d'inscription sont soumis au droit suisse.
27. Tout litige au sujet des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription, ou en rapport avec ceux-ci, sera soumis aux tribunaux de Lausanne (Suisse).

Nullité d'une clause :

La nullité d'une clause des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

L'apprenant(e) soussigné(e) ainsi que le (la) responsable du financement déclarent avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales faisant partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.

Lieu : Date :

Signature de l'étudiant : Signature du responsable (financement):